

Revue générale de droit



Hélène Dumont (textes réunis par), *Femmes et Droit : 50 ans de vie commune... et tout un avenir*, Les Journées Maximilien-Caron 1991, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1993, 318 pages, ISBN 2-89400-017-0

Claude Emanuelli, *Droit international public*, tome II, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 241 pages, ISBN 2-89127-285-4

Pierre-Gabriel Jobin, *La vente dans le Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1993, 304 pages, ISBN-2-89073-885-X

Jacques-Yvan Morin, José Woehrling, *Demain, le Québec..., Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1994, 316 pages, ISBN 2-89448-013-X

Nations Unies, *Rapport d'activité 1992*, New York, Comité international de la Croix-Rouge, 1993, 221 pages, ISBN 0552/001

Gilles Thibault, Denise Trottier (avec la collaboration de), *Formulaire de droit commercial, Système de documentation juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 1050 pages, ISBN 2-920831-35-6

Julie Boulanger, Marc Doyon, Manon Lavigne, Richard Fridman, Isabelle Solon Héral and Mélanie Méthot

Volume 25, Number 4, December 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1056277ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1056277ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Boulanger, J., Doyon, M., Lavigne, M., Fridman, R., Solon Héral, I. & Méthot, M. (1994). Review of [Hélène Dumont (textes réunis par), *Femmes et Droit : 50 ans de vie commune... et tout un avenir*, Les Journées Maximilien-Caron 1991, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1993, 318 pages, ISBN 2-89400-017-0 / Claude Emanuelli, *Droit international public*, tome II, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 241 pages, ISBN 2-89127-285-4 / Pierre-Gabriel Jobin, *La vente dans le Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1993, 304 pages, ISBN-2-89073-885-X / Jacques-Yvan Morin, José Woehrling, *Demain, le Québec..., Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1994, 316 pages, ISBN 2-89448-013-X / Nations Unies, *Rapport d'activité 1992*, New York, Comité international de la Croix-Rouge, 1993, 221 pages, ISBN 0552/001 / Gilles Thibault, Denise Trottier (avec la collaboration de), *Formulaire de droit commercial, Système de documentation juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 1050 pages, ISBN 2-920831-35-6]. *Revue générale de droit*, 25(4), 645–653. <https://doi.org/10.7202/1056277ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Hélène DUMONT (textes réunis par), *Femmes et Droit : 50 ans de vie commune... et tout un avenir*, Les Journées Maximilien-Caron 1991, Montréal, Les Éditions Thémis Inc., 1993, 318 pages, ISBN 2-89400-017-0.

La Faculté de droit de l'Université de Montréal nous présente le texte des conférences des Journées Maximilien-Caron 1991, au cours desquelles les différentes participantes ont été invitées à analyser l'influence des femmes juristes sur la loi et son interprétation, sur l'organisation du travail professionnel et la pratique du droit, sur la vie économique, sociale et politique, sur la formation universitaire et sur la science juridique elle-même. Pour les fins de la présente analyse, nous exposerons les différents textes que contient l'ouvrage, commenterons certains de ceux-ci et ferons ressortir les idées intéressantes qui s'en dégagent.

La doyenne de l'Université de Montréal, madame Hélène Dumont, nous livre le fruit de sa réflexion dans une allocution inaugurale ayant pour titre « Une recherche passionnante sur la différence ». Marie Lavigne nous fournit ensuite une excellente analyse du lobby des femmes et de la promotion de leurs droits. Ainsi, elle nous démontre de façon fort intéressante que le droit n'a pas évolué facilement vers une plus grande équité à l'égard des femmes. Il a fallu, selon elle, que l'on exerce des pressions continues durant plus d'un siècle, pressions « qui ont misé tant sur la sensibilisation des femmes elles-mêmes que sur la persuasion des détenteurs du pouvoir et l'intégration progressive des milieux juridiques et politiques » (page 21). Elle fait état aussi d'un sujet encore très controversé à l'heure actuelle, celui du lobby des femmes revendiquant des programmes d'accès à l'égalité s'opposant au lobby du patronat qui prône, pour sa part, une approche d'égalité des chances en matière d'emploi. Bien que les Chartes des droits et des libertés aient plutôt retenu la vision des femmes en la matière, l'auteure semble, à juste titre, selon nous, s'inquiéter du caractère non obligatoire de ces programmes. Cela n'est en effet guère favorable à leur mise en œuvre. Il convient de noter qu'un peu plus

loin dans l'ouvrage, madame Jennifer Anne Stoddart, dans un texte intitulé « L'exercice de la profession du droit en toute égalité », traite elle aussi de ces programmes d'accès à l'égalité.

Relativement au pouvoir judiciaire des femmes, madame la juge Louise Mailhot amorce la réflexion en nous retraçant l'histoire des femmes dans le droit et dans la magistrature d'ici. Madame la juge Louise Arbour nous livre ensuite un texte intitulé « Femmes de jugement et d'opinion ». Ce dernier texte mérite d'être signalé parce qu'il expose les différentes critiques de la thèse, pour le moins controversée, de la « voix distincte » adoptée en 1990 par madame Bertha Wilson, ex-juge de la Cour suprême, de même que l'opinion personnelle de l'auteure sur la question. Cette théorie psychologique voue aux femmes un jugement moral plus développé que celui des hommes et préconise donc l'existence d'une contribution unique et distincte des femmes à la magistrature. Cependant, comme le souligne à bon escient l'auteure, cela risque de fournir un fondement scientifique à un raisonnement purement sexiste, celui selon lequel les capacités ou intérêts d'une personne sont fonction de son sexe. Elle ajoute à cet égard que ce risque est d'autant plus accru du fait que cette thèse provient des milieux féministes. On peut dire, en bref, que par cette étude, l'auteure balaie du revers de la main les propos de l'ex-juge Wilson. En effet, même si cette dernière avait admis que ce n'est pas dans tous les domaines du droit que l'on puisse observer cette différence (elle en voyait une plus marquante en droit pénal par exemple), l'auteure fait remarquer que de prôner de telles idées risque de « contribuer au maintien de ghettos professionnels, de diriger les femmes vers ces domaines du droit où leur perspective est unique, ou encore où l'élément contradictoire du système juridique est mitigé » (p. 41). Finalement, madame la juge Arbour ne manque point de noter que cette thèse ne prend pas en considération « les différences dans le vécu des femmes, différences basées sur la culture, la race, la classe sociale et l'origine ethnique » (p. 41). Elle soulève également l'argument qui, à notre avis, milite

le plus féroce à l'encontre de cette théorie, à savoir qu'il est plus plausible que des « caractéristiques apparemment partagées par plusieurs femmes soient le produit de leur environnement culturel plus que d'un état biologique » (p. 42)!

Sur la question de la place des femmes dans la pratique du droit, madame Maude Rochette signe un texte ayant pour titre « L'accès des femmes aux professions juridiques, leur évolution et leurs conditions de travail ». Nicole Duval Hesler enchaîne avec une étude du pouvoir et du statut des femmes dans un cabinet d'avocats. Vient ensuite le texte de Jennifer Anne Stoddard mentionné précédemment et, finalement, l'allocation de madame Kim Campbell, alors ministre de la Justice du Canada. Une phrase de cette allocution mérite d'être soulignée tant elle exprime avec justesse l'attitude que l'on doit adopter en la matière : « Il n'y a pas de questions féminines en soi. Il y a des femmes qui réfléchissent, conçoivent et agissent. La vraie différence, c'est que les hommes ne détiennent plus le monopole de l'action dans la sphère publique » (p. 84).

Pour l'analyse du thème « Les femmes et l'enseignement du droit : l'éducation dans la différence », madame Diane Labrèche tente, à la lumière des résultats d'un sondage qu'elle a effectué dans les différentes facultés de droit au Québec et au Canada, de nous esquisser le portrait historique et contemporain de la présence des femmes (professeures et étudiantes) dans les facultés de droit. Il importe de noter que les constats auxquels elle en arrive n'ont aucune valeur scientifique; c'est donc dans cette optique qu'il convient d'aborder ce texte. De son côté, madame Beverley Baines se demande si la présence des professeures et des étudiantes peut exercer une influence quelconque dans les facultés de droit.

Madame Michelle Boivin, pour sa part, fait porter sa réflexion sur la question de savoir s'il existe une spécificité féminine dans l'apprentissage et l'enseignement du droit. Ce dernier texte en secouera sûrement plus d'un. En effet, la rigueur de l'argumentation qui y est tenue en fait une excellente source de réflexion mais surtout de remise en question. Ainsi, elle amorce son analyse en traitant du caractère politique de la notion de spécificité féminine. Elle aborde ensuite une application de cette spécificité, la dynamique

en classe. À cet égard, l'auteure se base en partie sur des études et en partie sur ce qu'elle appelle ses « sondages maisons ». Cependant, l'étudiant et le professeur qui liront cette analyse se verront forcés d'admettre que les comportements qui y sont décrits leur sont familiers et qu'ils les adoptent même parfois, inconsciemment. Pour conclure, la professeure Boivin tente d'identifier les fondements du silence des femmes, silence qui se reflète d'ailleurs en classe.

Pour l'examen des perspectives théoriques sur la différence, madame Mary Jane Mossman traite de la vision féministe du droit en évaluant son importance et son effet en tant que théorie générale et critique du droit. Mesdames Marie-France Bich et Anne-Marie Boisvert, pour leur part, nous présentent respectivement les textes suivants : « "Pater familias" et "imbecillitas sexus" : vagabondages socio-juridiques et cri(s) du cœur » et « Le droit pénal : barème de la condition féminine? Le cas de l'agression sexuelle ». Madame Danielle Pinard, dans un texte intitulé « Langage et interprétation du droit : au masculin seulement? », traite de façon critique du langage et de l'interprétation du droit. En effet, comme elle le souligne fort à propos, le langage juridique sexiste « participe de l'oppression des femmes » (p. 202). La problématique de cette analyse est, à notre avis, très bien cernée par l'auteure lorsque, sur un ton pour le moins ironique, elle nous explique qu'elle s'est gardée de rédiger son texte au genre féminin et d'annoncer au départ que le féminin comprendrait les deux genres car, en fin de colloque, cela constituerait un fardeau trop lourd aux personnes de sexe masculin qui eux ne sont pas habitués à constamment se demander si ils sont ou non visés par les mots! Finalement, madame la juge Claire L'Heureux-Dubé présente, en guise d'allocation de clôture, un texte ayant pour titre « Femmes et droit : le regard d'une pionnière, une vision du passé et de l'avenir ».

Nous pouvons donc féliciter l'Université de Montréal ainsi que les différentes auteures pour leur excellent travail. Avocats, avocates et futur(e)s juristes y trouveront sans aucun doute une source de réflexion de valeur.

Julie BOULANGER
Étudiante au Diplôme de droit
notarial,
Université d'Ottawa

Claude EMANUELLI, *Droit international public*, tome II, Collection Bleue, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1994, 241 pages, ISBN 2-89127-285-4.

Voici enfin ce tome II qui nous avait été annoncé à la première édition du tome I en 1990. En 1993 a paru la deuxième édition du tome I : *Droit international public — Les fondements, les sources, les États* — édition revue et augmentée (une centaine de pages en plus) en raison surtout d'un nouveau chapitre sur les effets juridiques de l'existence de l'État. Avec la parution en 1994 du tome II, Claude Emanuelli, professeur de droit international à l'Université d'Ottawa, atteint l'objectif qu'il s'était fixé : donner un portrait, le plus global possible du droit international public dans une perspective canadienne, sans prétendre toutefois répondre à toutes les questions.

Soulignons d'abord que les deux tomes se complètent au point où il n'existe en fait qu'une seule table des matières pour les deux volumes. Cette table se divise en trois grandes parties. La première partie traite principalement des fondements et des sources du droit international. La deuxième partie présente les membres de la communauté internationale en commençant par son titre 1 : Les États. Ceci constitue l'essentiel de ce qu'on retrouve dans le tome I. Le tome II débute donc en prenant le relais par le titre 2 de cette deuxième partie où il est question des organisations internationales. On y apprend leur statut juridique, leur composition et les compétences qu'elles peuvent exercer. Avec le titre 3 qui suit on termine la deuxième partie en voyant la place qu'occupent les individus dans l'ordre juridique international. Il y a un chapitre très intéressant consacré à la protection de la personne en droit international. On sait que ce domaine a connu une ampleur considérable depuis la deuxième guerre mondiale. On retrouve dans ce chapitre un tableau très complet des traités multilatéraux relatifs aux droits de la personne auxquels le Canada est partie avec dates d'entrée en vigueur et mentions spéciales s'il y a des réserves ou des déclarations à ces traités.

La troisième et dernière partie porte sur les rapports entre les membres de la communauté internationale et le cadre juridique de ces rapports. Cette partie se divise en trois titres principaux : 1. Les relations diplomatiques et consulaires 2. La responsabilité internationale et 3. Les différends internatio-

naux. Ce dernier titre qui fait près de la moitié du volume à lui seul se divise en deux chapitres ; le premier, traitant du règlement pacifique des différends internationaux et le deuxième, du règlement par la force, c'est-à-dire la question des conflits armés en droit international. Ces deux chapitres traitent d'une matière passionnante qui a connu un développement extraordinaire au XX^e siècle.

Comme il s'agit d'un ouvrage didactique qui s'adresse principalement aux étudiants en droit, l'auteur a cherché à dresser un portrait global dans une forme claire. Les paragraphes sont numérotés, les titres bien dégagés du texte et à la fin nous retrouvons plusieurs index dont un très utile des textes internationaux cités, ce qui en facilite la consultation. L'approche globale de l'ouvrage a pour conséquence que celui-ci ne pousse pas trop l'analyse jurisprudentielle et la critique, le but étant de faire un exposé concis des problèmes et questions essentiels qu'on retrouve en droit international public ; mais heureusement, le nombre important de références bibliographiques permet à ceux qui désirent faire une recherche plus approfondie de trouver à partir de ce volume matière à pousser plus loin leurs travaux personnels.

Il y a très peu de manuels canadiens écrits en français sur le droit international public. À notre connaissance, il y en a seulement deux qui sont de parution récente. Les deux tomes de monsieur Emanuelli et le volume de monsieur Jean-Maurice Arbour — *Droit international public* — dont la deuxième édition a été publiée par les Éditions Yvon Blais Inc. en 1992. Ce sont d'excellents ouvrages qui se comparent et qui visent la même clientèle. Les ouvrages de monsieur Emanuelli ont l'avantage d'être un peu plus récents, particulièrement le tome II, ce qui n'est jamais négligeable en droit. La construction logique du plan favorise à notre avis ces derniers, surtout pour la partie qui traite des rapports entre les membres de la communauté internationale. Dans le volume de monsieur Arbour toute cette problématique n'est abordée que sous l'angle de l'État, tandis que dans ce tome II on considère ces rapports entre sujets de droit international ce qui comprend entre autres les organisations internationales et même parfois les individus. Par exemple, dans le volume de monsieur Arbour un chapitre est consacré à la responsabilité internationale mais seulement pour les États. Or, nous savons que les organisations internationales ont une personnalité

juridique; ce qui implique qu'elles peuvent aussi être poursuivies. Le plan d'ensemble de monsieur Emanuelli, qui présente d'abord les membres de la communauté internationale avant d'analyser les rapports qu'ils peuvent avoir entre eux, favorise la compréhension. S'il y a un inconvénient à ce tome II et incidemment du tome I, il est plutôt d'ordre financier. On se demande pourquoi rééditer le tome I et sortir le tome II un an plus tard sans n'avoir tout simplement pas réunis les deux tomes en un seul. Cela aurait un avantage pratique et le tout ferait environ 500 pages, ce qui représente une longueur moyenne et raisonnable pour ce genre d'ouvrage. De plus, comme nous l'avons mentionné, il n'y a déjà en fait qu'une seule table des matières. Cela aurait pour effet de diminuer appréciablement le coût et ce n'est pas sans importance quand la clientèle visée est étudiante.

Mise à part cette remarque, disons que ce tome II et, indirectement le tome I, constituent d'excellents ouvrages qu'on recommande d'abord aux étudiants, mais aussi à tous ceux qui désirent avoir des livres de références sur les assises de notre droit international public selon une perspective canadienne. Il ne reste qu'à souhaiter qu'une prochaine édition réunira les deux tomes en un seul volume.

Marc DOYON
Étudiant à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Pierre-Gabriel JOBIN, *La vente dans le Code civil du Québec*, Montréal, Les Éditions Yvon Blais inc., 1993, 304 pages, ISBN-2-89073-885-X.

La vente est un domaine fort intéressant et fort important du droit et c'est aussi un domaine que le nouveau Code civil a largement modifié. Cet ouvrage a comme principal objectif de faire la transition entre le C.c.B.-C. et le C.c.Q. pour le chapitre de la vente.

Son auteur Pierre-Gabriel Jobin a déjà à son actif plusieurs ouvrages dans le domaine des contrats, de la responsabilité civile et du droit des obligations. Il est notamment l'auteur du livre *Le louage de choses* qui est le volume 1 du *Traité de droit civil* (1989). C'est aussi son texte qui a été retenu par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec dans leurs volumes intitulés *La réforme du*

code civil. Ce texte, *Précis sur la vente*, est la première ébauche du volume *La vente dans le Code civil du Québec*. En effet, dans le texte, la version imprimée de la *Loi d'application du Code civil* n'a été disponible qu'à la veille de remettre le manuscrit à l'imprimeur et cette version officieuse porte sur les dispositions du *projet de loi 125*. Le volume *La vente dans le Code civil du Québec* est donc une version complète mise à jour au 1^{er} janvier 1994. De plus, le professeur Jobin a été membre de nombreux comités qui ont travaillé sur des textes préliminaires du Code civil. On peut donc constater que l'auteur offre aux lecteurs une expérience riche dans le domaine des obligations.

Dans son volume, il présente une étude très spécifique sur la vente et sur tous les éléments qui l'entourent. Ainsi, il expose plusieurs règles générales du droit commun des contrats car le nouveau code applique autant que possible les règles générales du droit des obligations à cette matière.

De même, il n'a pas négligé la nécessité d'établir tous les liens avec les autres parties du Code pour compléter ce chapitre. À cet égard, il semble avoir fouillé tous les recoins du C.c.Q. pour faire ces liens. Il fait même des liens avec d'autres lois, par exemple, le régime de la vente à tempérament qui était avant la réforme inclus dans la *Loi de la protection du consommateur* mais a maintenant sa place dans le nouveau Code civil. Il y a désormais deux régimes juridiques pour la vente à tempérament; il est donc nécessaire d'examiner les modifications et de faire des liens.

En ce qui concerne le plan de rédaction du volume il suit généralement le plan du chapitre de la vente dans le C.c.Q. Le volume est divisé en quatre grandes parties : l'introduction, le droit commun à la vente, les régimes particuliers et les contrats apparentés à la vente.

La première partie est une introduction assez complète puisqu'elle traite d'abord de la nature du contrat de vente selon ses éléments essentiels pour faire ensuite la distinction avec d'autres contrats. Puis on y aborde les politiques législatives qui ont été suivies dans l'élaboration des nouvelles règles pour la vente. Il s'agit de : la protection de certaines catégories d'acheteur ou de vendeur en prévoyant des garanties plus étendues, la protection du tiers comparable à celle du C.c.B.-

C. et enfin la sécurité contractuelle et stabilité de la propriété.

La deuxième partie intitulée « Droit commun de la vente » correspond à la Section I du C.c.Q. de la vente en général. Les chapitres sont divisés de la façon suivante : la formation du contrat, le transfert de propriété des risques et des fruits, les obligations du vendeur et les obligations de l'acheteur.

La troisième partie « Régimes particuliers » expose les notions de : la vente à tempérament, la vente avec faculté de rachat, la vente aux enchères, la vente d'entreprise, la vente de droits successoraux, la vente de droit litigieux et la vente d'un immeuble résidentiel.

Finalement, la dernière partie est intitulée « Contrats apparentés à la vente ». On y aborde les sujets de l'échange, la dation en paiement et le bail à rente.

C'est au début de chaque chapitre que l'auteur nous introduit aux changements les plus importants apportés par le nouveau code. Puis, suite à cette brève introduction il énonce de façon systématique et théorique les principes du nouveau code en s'appuyant sur la jurisprudence et la doctrine de l'ancien code pour analyser la nouvelle situation et mettre en lumière les conséquences qu'elles auront en pratique. Il doit donc constamment faire des liens entre l'ancien et le nouveau code pour arriver à expliquer aux lecteurs l'état actuel du droit de la vente.

En mettant ainsi l'emphasis sur le C.c.Q. ce volume se veut un ouvrage de référence qui peut être utilisé autant par les étudiants que par les juristes désireux de se mettre à jour, d'autant plus qu'il est facile à consulter puisqu'il comprend des articles et ouvrages cités en abrégés, une table des matières, une bibliographie sélective, un index de la législation pour le C.c.B.C., le C.c.Q. et extraits de d'autres codes ou lois, un index de la jurisprudence et un index analytique.

Dans l'élaboration de son volume l'auteur est conscient « qu'il faudra un certain temps et surtout l'expérience des juges et des autres auteurs pour atteindre une vision globale qui permette une pleine compréhension d'un secteur particulier comme celui de la vente ».

Il n'en demeure pas moins que son volume semble avoir des liens avec tous

les éléments importants qui se rapportent à la vente et que ceci est le fruit d'une recherche minutieuse et surtout d'une expérience notable en la matière. En somme, on ne peut que se réjouir de son initiative car il nous présente un volume à jour au 1^{er} janvier 1994 qui facilitera grandement la transition entre le C.c.B.-C. et le C.c.Q. dans le domaine de la vente.

Manon LAVIGNE
Étudiante à l'École du Barreau,
Ottawa

Jacques-Yvan MORIN, José WOEHLING,
Demain, le Québec..., Choix politiques et constitutionnels d'un pays en devenir, Sillery,
Les éditions du Septentrion, 1994, 316 pages,
ISBN 2-89448-013-X.

In the wake of the failure of the Meech Lake and Charlottetown Constitutional Accords, the issue of Québec sovereignty was rekindled as the hopes of a renewed federalism were put into question by many Quebecers.

It is in this context that *Demain le Québec...* was written. This book contains a compilation of four papers : two by Jacques-Yvan Morin and two by José Woehrling, both of whom are professors of law at the University of Montreal. Each paper comprises a distinct chapter in the book and analyzes different issues relating to the topic of Québec's constitutional future.

The first chapter by José Woehrling entitled *L'évolution et le réaménagement des rapports entre le Québec et le Canada anglais* is a detailed analysis of the changing relationship between Québec and the rest of Canada (or English Canada as it is referred to in the book). The first part of this chapter undertakes a study of evolution of the Canadian Constitution, from the *British North America Act* to the constitutional reform of 1982 which, the author reminds us, took place without Québec's consent. It further studies the origins and contents of the Meech Lake and Charlottetown Constitutional Accords as well as the reasons for their failure.

In the second part of this chapter entitled *L'avenir des rapports entre le Québec et le Canada*, the author presents three scenarios as to Québec's constitutional future. This analysis however, is made in light of the conclusion of the *Bélanger-Campeau Commission* on the Political and Constitutional future of

Québec which stated that the only two possible solutions available for Québec are either a major renewal of the Canadian Federation which includes major constitutional amendments or Québec Sovereignty (p. 95). The first scenario consists of a *renewed federalism* where Québec would be given *special status* within the Canadian Federation. This renewed federalism as defined by the author is, however, akin to the notion of *sovereignty association* in that it would involve a transfer of power from the Federal to the Provincial government and would lead to a reduced participation by Québec at the federal level. The author, himself, refers to this solution as a quasi-confederation (p. 98). The other scenarios presented include Québec's accession to sovereignty with the consent of English Canada and Québec's accession to sovereignty without the consent of English Canada. In each case, the author undertakes to analyze what he feels to be the major issues that would have to be considered, such as territorial integrity and the resolving of disputes between Québec and English Canada.

The second chapter by Jacques-Yvan Morin entitled *Pour une nouvelle Constitution du Québec* consists of an analysis of the procedure for implementing a constitution within Québec. This chapter is subdivided into two sections, the first of which looks at the prospects for changing Québec's provincial constitution within the federal structure and the second of which addresses the same issue but in the context of Québec as a sovereign country.

The third chapter by José Woehrling entitled *Les droits des minorités linguistiques et culturelles dans un Québec souverain*, provides for an examination of the rights of the linguistic and cultural minorities that would exist within a sovereign Québec. Most of this chapter consists of an overview of the various rights that are presently guaranteed to the English minority in Québec under the Canadian Constitution. These rights are then compared to those that would likely exist in a sovereign Québec. This includes an analysis of the rights presently protected under section 133 of the Canadian Constitution (such as the language of legislation and of justice) as well as the rights to education in English which are presently protected under section 23 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. In addition Woehrling looks at the rights of the anglophone minority in Québec as regards the

use of language in their economic life. This chapter concludes with a look at the rights of other minorities in Québec as regards the administration of justice, the language of legislation, the rights to education in their own language and of course, the protection of the cultures of minorities.

In the fourth and final chapter of this book entitled *Les choix politiques, économiques et institutionnels d'un Québec souverain*, Jacques-Yvan Morin details the difficulties that exist as a result of Québec's coexistence within Canada. In seeking to provide a way in which difficulties may be dealt with, he looks to the international scheme of things and tries to apply the policies of other countries that have had to deal with constraints imposed by the geo-economic and geo-political realities with which they were faced. In addition, he tries to adapt some of the institutions that exist within the framework of the European Economic Community to the situation between Québec and Canada.

While this book provides an interesting perspective on the socio-political differences between Québec and the rest of Canada, the political colours of the authors do not go unnoticed. The authors make it clear that they are of the opinion that Québec and English Canada constitute two distinct communities whose coexistence has become more and more tenuous under the regime of our present constitution (p. 84); it is with this background in mind that this book has to be addressed.

The proposals laid out by the authors of this book focus on the prospects for sovereignty and the repercussions that would result if Québec were to separate. The book also deals with the undertakings that would be required of a Québec government in providing a constitution to deal with many sociological, political and economic issues that would inevitably arise.

The topics addressed in this book reflect but one side of what is clearly a very two-sided issue. Many of the points raised by the authors clearly merit reflection; they delve into the fundamental ideological elements behind the sovereignty movement and analyze what may be anticipated on a constitutional level from a sovereign Québec. However, we should not lose sight of the fact that to objectively address this topic it must be recognized

that there is an alternative approach which the authors fail to address and which merits consideration as well.

Richard FRIDMAN
Student at the Faculty
of Civil Law,
University of Ottawa

NATIONS UNIES, *Rapport d'activité 1992*, New York, Comité international de la Croix-Rouge, 1993, 221 pages, ISBN 0552/001.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'avait jamais été confronté simultanément à autant de conflits meurtriers qu'en 1992. Les cas les plus frappants ont été la situation d'anarchie, de guerre civile et de famine en Somalie; ainsi que la guerre, les déplacements forcés de civils et les conditions de détention effroyables en Bosnie-Herzégovine. Cependant, comme nous le démontre ce rapport d'activité, ces pays n'ont pas été les seuls à bénéficier de l'aide du CICR. En effet, en 1992 le CICR a œuvré dans le Caucase, en Asie centrale, au Cambodge, au Sri Lanka, au Rwanda et au Pérou pour en nommer que quelques-uns.

Dans ce rapport, le CICR relate ses activités sur le terrain et ses efforts afin de promouvoir le droit international humanitaire. Certaines négociations menées par le CICR dans l'objectif de protéger et aider les victimes de guerres internationales et civiles, des troubles et tensions internes ont été relatées. Cependant, d'autres négociations ont été omises lorsque le CICR a jugé qu'il était préférable de les garder confidentielles dans l'intérêt des victimes.

L'ouvrage débute avec un bref exposé des bases juridiques des activités du CICR ainsi que ses critères d'intervention.

Le fondement juridique de l'action du CICR se retrouve dans les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que dans les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et les résolutions adoptées dans le cadre des Conférences internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ainsi, le CICR a reçu mandat d'agir en cas de conflits armés internationaux, notamment le droit de visiter les prisonniers de guerre et les internés civils; le CICR a aussi un large droit d'initiative humanitaire dans les si-

tuations de conflits armés ne présentant pas un caractère international et dans les situations de troubles intérieurs ou de tensions internes.

En ce qui concerne les visites du CICR envers les prisonniers de guerre et les internés civils, celles-ci ont un caractère strictement humanitaire : il s'agit d'examiner le traitement accordé aux prisonniers, les conditions matérielles et psychologiques de détention, d'apporter les secours nécessaires aux détenus tels que des vêtements, des médicaments, des articles de toilette et d'intervenir auprès des autorités afin d'obtenir les améliorations jugées nécessaires dans le traitement des prisonniers ou des détenus. D'autre part, ces visites sont effectuées selon des critères précis : les délégués doivent pouvoir voir et s'entretenir librement et sans témoin avec tous les prisonniers; ils doivent avoir accès à tous les lieux de détention et doivent pouvoir répéter les visites et disposer de la liste des personnes à visiter. Ces visites sont suivies de rapports confidentiels remis aux seules autorités concernées.

La première partie du rapport est la plus volumineuse et est consacrée aux activités opérationnelles du CICR en fonction des grandes régions qui reçoivent de son assistance : l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, l'Amérique latine, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord. Ces différentes parties sont elles-mêmes subdivisées en fonction des délégations régionales du CICR. On y retrouve une explication de la situation du pays ou la ville, ainsi que les principales causes et moyens d'intervention du CICR, notamment un exposé de ses activités en faveur des détenus, son intervention à titre médical et les activités de l'Agence de recherche.

À la fin de cette partie, on retrouve un premier tableau des secours acheminés par le CICR en 1992, soit la répartition géographique par pays bénéficiaires selon la date d'entrée en stock sur le terrain des marchandises et un deuxième tableau représentant les dons en nature reçus et achats effectués par le CICR en 1992, soit la répartition par origine, dons et achats selon la date d'entrée en stock sur le terrain des marchandises.

La deuxième partie du rapport porte sur les objectifs du CICR en matière de droit et de réflexion juridique. Ces buts sont : la promotion des traités du droit humanitaire existants afin de parvenir à leur acceptation universelle; l'adoption de mesures nationales,

législatives ou pratiques, de mise en œuvre du droit international humanitaire afin d'en assurer le respect; favoriser une meilleure connaissance et une plus grande compréhension de ce droit par sa diffusion et son enseignement et contribuer au développement du droit international humanitaire afin de combler ses lacunes éventuelles et l'adapter aux besoins nouveaux.

La troisième partie traite de la coopération au sein du Mouvement, en examinant les travaux des différents organes qui le composent et les relations entre eux. Ainsi, ces organes doivent assurer à travers leurs activités le respect des principes fondamentaux du Mouvement, notamment les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité, d'indépendance, de volontariat d'unité et d'universalité.

La quatrième partie du rapport porte sur la création, en juin 1992, du nouveau département de Communication et des ressources extérieures dont l'objectif est d'améliorer la politique de communication du CICR et de transmettre un message clair et cohérent au monde extérieur. Tout ceci afin de susciter une prise de conscience accrue du rôle du CICR dans des situations de conflit et pour assurer un financement suffisant à l'ensemble de ses opérations. De même, il est intéressant de noter que ce nouveau département devrait permettre au CICR de réorienter et d'améliorer ses activités de communication et de les adapter à l'évolution rapide de la communication dans le monde actuel.

Enfin, la cinquième partie constitue un bref exposé de la gestion des ressources humaines et financières disponibles à l'institution.

Le rapport d'activité se termine bien avec une série de tableaux récapitulatifs qui aident le lecteur à cerner et à comprendre l'ensemble des activités du CIRC dans le monde en 1992.

Ce rapport d'activité relate très bien le travail louable du Comité international de la Croix-Rouge à travers le monde. Devant tous les conflits internationaux, où politiques et intérêts s'affrontent continuellement, il est aux institutions humanitaires neutres et impartiales comme le CICR d'agir pour protéger et assister les milliers de victimes.

Isabelle SOLON HÉLAL
Étudiante à l'École du Barreau,
Ottawa

Gilles THIBAUT, Denise TROTTIER (avec la collaboration de), *Formulaire de droit commercial, Système de documentation juridique*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1992, 1050 pages, ISBN 2-920831-35-6.

M^e Thibault nous présente ici un ambitieux projet qui a pour objet principal la gestion du volume impressionnant d'information que doit manipuler le juriste dans sa tâche de consultation et de représentation. En effet, le domaine du droit commercial fait face à une importante évolution qui est fonction du développement des marchés et de l'économie québécoise. Les opérations commerciales se multiplient et deviennent de plus en plus spécialisées. Leur bonne exécution requiert ainsi un encadrement juridique sur mesure. Les règles applicables se font cependant de plus complexes et diversifiées. Devant cette imposante source de documentation, le juriste peut parfois se trouver confus. Il devient donc essentiel de lui fournir un instrument de travail mettant en place un système d'information intégré, de manière à faciliter sa recherche et à lui proposer une méthode de travail appropriée. C'est ce but que vise l'auteur du présent formulaire.

Cet ouvrage adopte une nouvelle approche de la littérature juridique en ce sens qu'il présente un heureux mélange d'information et de son application. En effet, il ne s'agit pas d'un document de doctrine exposant les règles objectives du droit applicable ni d'un formulaire traditionnel contenant une foule de modèles dépourvus d'explications. Il s'agit plutôt d'une compilation d'informations fonctionnelle, qui se veut un alliage de la théorie et de la pratique du droit afférent à une opération commerciale quelconque.

Le Formulaire couvre l'ensemble de la documentation touchant aux différents stades de la vie d'une entreprise commerciale, de sa mise en place à son transfert, en passant par diverses opérations internes. Il s'agit donc d'un imposant ouvrage, ce qui explique l'étalement de la livraison de la documentation initiale sur une période de deux ans. En effet, la première publication date d'octobre 1992 et doit être suivie de quatre autres livraisons, la dernière étant prévue pour l'automne 1994. Il sera ensuite possible à l'utilisateur de s'abonner à un programme de mises à jour, l'ouvrage se présentant sous la forme pratique de feuilles mobiles.

L'auteur semble avoir réussi à mettre sur pied un mode de présentation efficace et ordonné pouvant évoluer sans risque de confusion, ce qui présente un défi de taille vu l'importante masse de documents compilés dans le Formulaire. De même, l'utilisation de ce précieux outil de référence se révèle d'une grande facilité. Il contient d'ailleurs un guide de l'utilisateur détaillé qui explique bien la logique de l'ouvrage.

Le Formulaire est divisé en plusieurs chapitres dont chacun traite d'une étape particulière de l'évolution de l'entreprise. Le premier chapitre est intitulé « Constitution et organisation ». On y traite des diverses formes juridiques que peut revêtir une entreprise et des informations nécessaires à la mise en place et à l'existence de chacune. Un deuxième chapitre traite des relations des actionnaires entre eux. On y retrouve par exemple les détails afférents aux conventions entre actionnaires. Un troisième chapitre regroupe la documentation qui concerne la gestion des ressources humaines au sein même de l'entreprise. Le chapitre intitulé « Baux commerciaux » traite des divers types de baux pouvant être utilisés pour la location d'un espace commercial. On y retrouve de plus un chapitre sur les informations nécessaires aux entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'immobilier.

Le Formulaire traite aussi des transactions relatives à l'organisation de la production de même qu'à la publicité et aux moyens promotionnels. Un chapitre sur la propriété intellectuelle traite de diverses opérations relevant de ce domaine particulier du droit. Le chapitre intitulé « Informatique » regroupe l'information relative à ce secteur, comme par exemple les conventions de vente d'équipement et conventions de programmation. Les chapitres suivants traitent de la mise en marché et du crédit à la clientèle. On re-

trouve ensuite un chapitre sur les différents modes de transfert de l'entreprise. Le dernier chapitre, intitulé « Vérification juridique », regroupe divers instruments de travail qui varient selon le sujet d'intérêt traité et qui visent à assister le juriste dans son travail d'analyse. Il est à noter que d'autres chapitres viendront s'ajouter à l'ouvrage. Ils traiteront de sujets choisis en fonction de l'évolution du droit commercial et des besoins spécifiques des utilisateurs.

Le Formulaire propose quatre types de documents. En premier lieu, on y retrouve ce que l'auteur appelle la « matière première ». Celle-ci consiste en l'information juridique afférente à la rédaction d'une convention quelconque, en relation avec le sujet qui fait l'objet d'un chapitre. Ensuite, le Formulaire contient des instruments d'analyse qui visent à permettre au juriste d'assembler les informations et à en faire une synthèse efficace. L'ouvrage nous propose aussi des modèles de base. Il s'agit en fait de modèles de rédaction pour constater une convention quelconque. Finalement, ces exemples seront éventuellement complétés par un répertoire de clauses alternatives susceptibles d'intéresser l'utilisateur.

En somme, l'imposant ouvrage de M^c Thibault se révèle être d'une qualité impressionnante tant en ce qui a trait à son contenu qu'à l'égard de son organisation. Il atteint certainement son but de rendre plus accessible l'information relative aux opérations commerciales et de fournir au juriste une méthode de travail simplifiée. Nous pouvons donc facilement penser que cet ouvrage est destiné à devenir un guide de référence indispensable pour tous les praticiens en droit commercial.

Mélanie MÉTHOT
Étudiante à l'École du Barreau,
Ottawa